



Formation spécialisée DIPA du 14/09/2023

Il reste de l'argent à dépenser avant la fin de l'année !

Cette instance de dialogue social qui a pour cœur de mission la santé, la sécurité, les conditions de travail, la prévention des risques professionnels et psycho sociaux a été présidée par Mme Sarti, adjointe du Directeur Interrégional.

La Présidente a indiqué aux organisations syndicales que certains points concernant la mise en place des CSA et FS en douane restent encore en discussion et qu'une circulaire viendra préciser certains points, notamment la nomination des experts.

Solidaires et la CGT lisent chacun une déclaration liminaire (voir pj). En réponse à la déclaration de la CGT, la Présidente indique qu'elle partage l'avis de notre organisation syndicale sur le point des dépenses et que l'administration sera attentive au bon usage du budget de la Formation Spécialisée (FS). Sur le processus d'approbation des dépenses proposé par la Direction, et critiqué par la CGT, la Présidente indique que la discussion reste ouverte.

POINTS SOUMIS AU VOTE

1) Désignation du secrétaire de la FS

Pour rappel le décret du 20 novembre 2020 détaille le rôle du secrétaire de la FS désigné parmi les organisations syndicales et qui contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il participe à l'élaboration des ordres du jour et des PV des instances.

La CGT est intervenue pour indiquer qu'il est stipulé dans l'article 83 du décret du 20 novembre 2020 que c'est le règlement intérieur qui détermine les modalités de la désignation du secrétaire, or pour l'instant n'ayant pas de règlement intérieur validé, il nous semble difficile de désigner un secrétaire car nous ne serions pas dans les clous au niveau juridique.

Le règlement intérieur étant entrain d'être finalisé à la Direction Générale, il est donc possible d'attendre encore un peu.

Face aux arguments présentés par la CGT, la Présidente accepte de repousser le vote de la désignation du secrétaire de la FS DIPA à la prochaine réunion de la FS, (soit le 14 novembre). En attendant le vote définitif de désignation, un secrétaire temporaire, représentant de la CFDT, a été désigné juste pour la réunion du jour.

2) approbation du PV de la FS du 31 mars 2023

Il s'agissait d'une première convocation de réunion boycottée puisqu'elle se tenait en pleine lutte contre la réforme des retraites Borne/Macron.

La CGT a voté pour l'approbation de ce PV .

3) approbation du PV de la FS du 7 avril 2023

Réunion aussi boycotté puisqu'en plein mouvement contre la réforme des retraites. Avant de quitter cette séance du 7 avril une déclaration intersyndicale avait été lue ainsi qu'une délibération sur la situation de mal-être au travail existant au T2BD. Suite à cette délibération la Direction s'était engagée à travailler sur des pistes d'amélioration pour cette brigade.

La CGT a fait part de plusieurs remarques sur le PV :

- un ajout de forme
- une demande de communication de fiches de signalement qui ont été transmis incomplètes notamment une fiche concernant le T2BD.
- une demande de communication de l'audit sur les risques psychosociaux à la DIPA fait par la psychologue du travail et dont il est fait mention dans le PV.

La CGT a voté pour l'approbation de ce PV sous réserve que ses remarques soient prises en compte.

4) processus d'approbation des dépenses

Les crédits relatifs à la FS sont gérés par le Secrétariat Général du Ministère dédié à la santé, sécurité, amélioration des conditions de travail de l'ensemble des collègues.

Ce budget est réparti sur 3 niveaux ;

- une enveloppe locale calculée au prorata des effectifs de notre interrégion, soit un budget de 140 505 euros pour la DIPA . Depuis le début d'année seulement 5 087 euros ont été dépensés. Comme l'a dit la Présidente « il y a donc de l'argent à dépenser » ! La clôture des budgets étant faite fin novembre, il faut donc que cet argent soit utilisé , sinon il est perdu.
- une enveloppe régionale mutualisée pour les formations soit 26 263 euros
- une enveloppe nationale pour les projets d'ampleur : 900 000 euros

2 dispositifs d'approbation des dépenses ont été proposés dans les documents de travail par la Direction :

- un dispositif de 3 jours de délai pour les dépenses dites urgentes
- un dispositif de 48h pour les dépenses prescrites par le médecin de prévention, qui serait même validées en cas de non réponse des organisations syndicales dans ce laps de temps.

La CGT est intervenue pour souligner que toutes les dépenses de la Formation Spécialisée ont un caractère d'urgence puisqu'elles concernent les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des collègues, cependant il faut quand même laisser le temps aux organisations syndicales de répondre et parfois même de se consulter (les rythmes de travail sur la plate-forme étant différents). Et les dispositifs proposés par la Direction ressemblent plus à une usine à gaz qu'à un processus clair et simple.

Après un long débat la CGT a proposé de valider tous les types de dépenses dans un délai de 5 jours ouvrables, ce qui laisse largement le temps de passer des commandes et de recueillir l'avis des organisations syndicales.

La proposition de la CGT a recueilli un avis favorable de la part de la Direction et des autres organisations syndicales.

Vote pour unanime : un délai de 5 jours ouvrés sera prévu pour tout type de dépense. Si pas de réponse un rappel sera fait par les rédactrices du dialogue social. La pré validation des dépenses se fera par mail et sera régularisée à chaque réunion de la formation spécialisée .

5) approbation des dépenses courantes déjà engagées et à venir

Certaines dépenses ont été engagées et livrées:

- aménagement de poste avec fourniture d'un fauteuil ergonomique à la RI 2767,60 euros. Déjà livré
- loupe électronique 1099 euros
- second fauteuil ergonomique pour Banale 1221,26 euros

Dépenses validées et en cours de livraison :

20 ventilateurs : dépenses validées par les OS mais pas de livraison effectuée pour cause de rupture du fournisseur. Une autre commande de 20 ventilateurs colonne pour 1907,40 euros a été effectuée.

13 propositions de dépenses ont été présentées et validées par les organisations syndicales

Dépense 1 : Fauteuil ergonomique

Dépense 2 : Bureau réglable en hauteur

Dépenses 3 et 4 : 2 chariots de manutention (1 pour le T3 et 1 pour le BC sodexi)

Dépense 5 : éclairage du 3418E pour le STM

Dépense 6 : 6 armoires à pharmacie

Dépense 7 : réassort du stock pharmacie

Dépense 8 : trousse de secours véhicules AG

Dépense 9 : poteau à sangles rétractables pour le T2E afin de mieux gérer le flux au filtre. 10 poteaux pour un montant de 3940,98 euros. La CGT a souligné que normalement ce type de dépense n'a pas à être prise en charge par la FS, ADP pouvant fournir le matériel. Néanmoins comme il y a une grande marge budgétaire, la CGT a validé à titre exceptionnel cette dépense.

Dépense 10 : tables en inox pour espace de prélèvement au CDP et Cargo 7.

Dépense 11 : dépose d'urinoirs au 3701. La cheffe du PLI indique également qu'une réfection de tous les toilettes du bâtiment 3701 est à l'étude.

Dépense 12 : achat de 5 stores vénitiens pour le premier étage du bâtiment 3520A (CSR et CLD). La CGT a insisté sur le fait qu'il y a un besoin de changer plus de stores car certains sont abîmés, absents ou difficilement utilisables. Un état des lieux des stores a pourtant été envoyé par l'encadrement de la CSR au PLI mais visiblement , il y a du y avoir un raté. Le PLI va donc se rapprocher des 2 services pour faire un point plus exhaustif sur les besoins en store.

Certains collègues de la CSR nous ont également demandé de relayer la possibilité de mettre en place des filtres anti UV, ce que nous avons fait. L'inspecteur santé et sécurité au travail a indiqué que le film réduit la lumière naturelle aussi l'hiver et ne peuvent pas être retirés.

Dépense 13 : achat de 22 stores enrouleurs DRO (BILC Orly) .

Montant total de ces 13 dépenses validées : 37199, 51 euros

Il reste donc un budget FS DIPA de 98217 euros à dépenser avant la fin de l'année. N'hésitez pas à faire remonter vos expressions de besoins !

Lors de ce long point concernant les dépenses plusieurs questions ont été également soulevées :

- *La cheffe du PLI indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter des expressions de besoins* via les chefs de service pour des commandes de matériel et d'aménagement de poste. Cependant les organisations syndicales insistent sur le fait qu'il peut exister une censure des demandes, certains chefs ou divisionnaires ne relayant pas forcément les besoins exprimés par les agents.

La Présidente de la FS rappelle que l'arbitrage est fait niveau DI et non pas au niveau des chefs de BC.

- *A la question d'un registre hygiène et sécurité dématérialisé* pour plus de réactivité, la Direction a répondu que cet aspect est prévu par l'administration.

- *La climatisation a été sollicitée par les collègues OP/CO d'Orly*, cependant ADP a indiqué à la Direction que les locaux ne sont pas sur les plans et ne peuvent donc pas être raccordés pour le moment.

- *Sur la problématique du chauffage dans certains vieux bâtiments de la DIPA* : la CGT a particulièrement insisté sur la nécessité de pouvoir doter en chauffages d'appoints certains bureaux lorsque ces derniers rencontrent des pannes de chauffage assez longues (c'est souvent le cas au BC Sodexi ou au bâtiment 3700 où se situent Banale, l'UDD et la BSES).

Si la cheffe du PLI a répondu dans un premier temps que les chauffages d'appoint sont interdits, l'inspecteur santé et sécurité au travail est intervenu à son tour pour préciser que certes les chauffages d'appoint sont interdits depuis très récemment suite au plan de sobriété énergétique (température des administrations de 19 degrés maximum). Mais il ajoute que lorsque le chauffage est en panne il faut que le PLI installe des solutions temporaires. Il faut également faire attention à l'installation électrique (départ de feu possible).

La Présidente a donc conclu en précisant que le point était pris en compte et qu'il ferait l'objet d'une discussion avec le DI.

Point 6 : approbation des dépenses en formation SST

Au 14 septembre, 7244 euros ont été dépensés pour Orly et 15608 euros pour Roissy. Il reste 3411 euros dans l'enveloppe formation.

La CGT a souligné le fait qu'il fallait peut être faire plus de formations aux premiers secours, eu égard à ce qu'il s'est passé cet été à la BSER. Un maximum de collègues formés multiplie les chances de sauver des vies.

POINTS POUR INFORMATION

Point 7 : tentative de meurtre à la BSER le 27 juillet

Une FS s'est tenue le jeudi 3 août suite à cet évènement grave afin de constituer une délégation d'enquête. Un courrier d'information à destination des agents de la BSER a été validé par la Direction et sera envoyé très bientôt aux agents afin d'exposer les modalités d'action de la délégation d'enquête ainsi qu'un calendrier.

A la question de la CGT sur les suites de l'enquête pénale, le DRV a indiqué qu'une analyse balistique ainsi qu'une expertise ADN sur l'arme de service vont être menées . Une reconstitution est également envisagée par la magistrate en charge du dossier.

La Direction précise également que les 7 dossiers d'accident de service ont eu un avis favorable du CSRH.

Point 8 : fiches d'accident du travail survenus en 2023

Au 21 août 2023 : 37 accidents ont été recensés à la DIPA . Une grande partie des accidents est due à la manutention de bagages (surv) ou colis (op/co) . Une attention particulière de la Formation Spécialisée doit donc être portée sur cette question de la manutention.

L'ensemble des organisations syndicales a aussi déploré le simple tableau basique de recensement fourni par la Direction. Or , es OS doivent pouvoir disposer de l'intégralité des fiches d'accident de travail. Demande appuyée par l'inspecteur santé et sécurité au travail qui précise que ce qui se passe dans les locaux de l'administration doit faire l'objet d'une attention particulière.

Même si cela représente beaucoup de documents à transmettre , la CGT est intervenue pour demander à ce que cette transmission puisse se faire via une application de partage de documents, comme ce fut le cas auparavant au CHSCT 93 sans que cela pose problème.

Point 9 : rapports ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) de l'année 2023

Seul un rapport a été présenté, celui de la BSE T2F visité par l'ISSTle 15 février 2023.

La plupart des préconisations faite par l'ISST ont été suivies. Reste le souci d'ADP qui devrait intervenir concernant des soucis électriques.

Point 10 : retour exercices d'évacuation

4 exercices ont été faits en 2023.

11- Actualités CCF

La cellule de levée de doute de la CCF a emménagé cet été au 1er étage du bâtiment 3520A à côté de la CSR

→ **immobilier** : travaux terminés le 10 juillet sans difficulté. Mobilier neuf. Rénovation totale des locaux. Salle de coworking pas encore opérationnelle. Le PLI indique que des fauteuils confortables

vont être livrés pour cette salle. Le matériel de visioconférence est mis en place depuis le 6 septembre.

La CGT est intervenue longuement sur 2 points :

- les collègues ont demandé 2 fauteuils de repos pour équiper cette CLD lors des vacations de nuit. Demande rejetée par le PLI ! La CGT a donc insisté sur le fait que les agents ont le droit de pouvoir se reposer lorsqu'il font 12 h de veille écran de nuit. La Présidente a finalement consenti à ce que 2 fauteuils soient commandés mais s'inquiète de l'endroit où les disposer. Le PLI va donc se rapprocher des collègues de la CCF.

- l'éclairage du couloir du bâtiment qui s'allume automatiquement de jour comme de nuit, même lorsque le photocopieur se déclenche ! Il serait souhaitable, pour les collègues, d'avoir un interrupteur pour pouvoir allumer ou éteindre les lumières eux-mêmes. Le PLI va voir ce qu'il est possible de faire.

→ **organisation et fonctionnement** : rapprochement CLD et CSR. Un point a été fait par le DRF et la cheffe de POC sur les difficultés dans le déploiement d'ICS2. La Direction travaille en lien avec avec JCF 2 sur le sujet. PNTS devrait être livré début 2024. La CGT a relayé la demande des collègues d'avoir un signal sonore informatique en cas de hit, la cheffe du POC a répondu que cette demande a été prise en compte mais qu'elle ne serait pas présente dans la prochaine livraison ICS2, mais certainement dans la suivante.

Le médecin du travail a indiqué avoir reçu de nombreux agents de la CCF. Il a fait part d'un sentiment d'isolement général, de difficultés dans le système informatique. La CCF SU connaît une dégradation de ses conditions de travail, une hausse du stress et une baisse de motivation selon lui.

La CGT a souligné le fait que la CCF était un service attractif ce qui ne semble plus être le cas, d'autant qu'il y a un gros sous effectif à la CCF CO. Il ne faut pas abandonner nos collègues. Une mesure simple pourrait être mise en place : placer les stagiaires OP/CO nouvellement affectés à la CCF en horaires longs, cela permettrait un meilleur fonctionnement de l'unité en 12h. Ce serait ainsi rompre avec la doctrine de l'ancienne Direction qui imposait les horaires administratifs à tous les stagiaires op/co depuis 2 ans. La Présidente a répondu que la situation allait très certainement évoluer sur les horaires, le nouveau DI n'ayant pas une position aussi figée que l'ancien sur les horaires longs.

Le DRF a indiqué que la CCF était « le fer de lance de la plate-forme en terme de LCF » et qu'il s'attache à rétablir une stabilité dans ce service.

12- recrutement d'une psychologue du travail

La DIPA remercie madame SAUVAGE qui a quitté ses fonctions le 6 septembre. Une enquête a été lancée pour recruter une nouvelle psychologue du travail. 4 candidates seront reçues prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Portes anti retour aux terminaux** : presque tous les terminaux d'Orly et Roissy en sont équipés. Pour ceux qui ne le sont pas, ADP repousse l'étude de faisabilité après les JO ! Décidément les JO ont bon dos pour faire des économies sur le dos de la douane !

- **Repli du personnel féminin au T2F** : les fuites ont été réparées. Travaux de remise en état des locaux. Remplacement du faux plafond dans le vestiaire, peinture, nettoyage, désinfection. + réparation des WC, lavabo.

- **Aménagement horaire femme enceinte** : possible de garantir des aménagements prenant en compte la fatigue et la perte financière ? La FRHL indique que les préconisations sont prises en compte. Normalement une femme enceinte est placée en HA.

- **Possibilité d'avoir de l'eau potable au stand de tir de Roissy** ? Oui, la cheffe du PLI indique qu'une fontaine sera installée prochainement. La CGT indique qu'il y a régulièrement des manques de livraison au bâtiment 3700 pour les bonbonnes d'eau. Le PLI indique que les besoins du 3700 ont été apparemment sous évalués et qu'une remise à niveau va être faite, elle précise également que le PLI fournit des bouteilles d'eau en cas de rupture d'approvisionnement en bonbonne.

- **Proposition d'avoir un distributeur de boissons chaudes/fraîches au bâtiment 3701**. La Présidente répond que le nouveau DI n'y serait pas opposé.

- **Point sur la cellule de sécurité alimentaire (CSA)**: la question des horaires a-t-elle été tranchée ? Un bilan du fonctionnement fait par la DIPA a été envoyé à la DG. En attente de retour.

- **Rénovation des locaux sociaux au 3700** : Les travaux ne seront pas faits car la DIE (Direction de l'immobilier de l'Etat) n'a pas validé cette dépense car cela apporte une plus-value dans des locaux en location. RH4 doit se positionner. Sujet suivi de près.

- **Terminal hospitalité qui dépendra du T1** : les travaux sont en cours. Visite du DRF et préfet. Les expressions de besoin ont été respectées.

- **Information** : une nouvelle BALF a été créée pour contacter la cellule prévention, un mail d'information a été envoyé aux agents.

Vos représentants CGT à cette FS :
Guillaume Lustenberger, Mathilde Morival et Fanny Regaldie

**Prochaine réunion de la Formation Spécialisée, le 14 novembre, n'hésitez pas à faire remonter vos questions et besoins d'ici cette date sur notre boîte mail :
snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr**